

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 mars 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE.

RÈGLEMENT NUMÉRO 770-2020

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 770-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de remplacer l'affectation « Commerce et service de type local et régional » par une affectation de type centre-ville entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 771-2020

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 771-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier le type de zone commerciale entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11816

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 20-11817

Séance ordinaire du 24 février 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE
RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :**

Je Tom Redmond conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 770-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de remplacer l'affectation « Commerce et service de type local et régional » par une affectation de type centre-ville entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je Renaud Fortier conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 774-2020 constituant un Comité consultatif d'urbanisme**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 20-11818

Adoption du Règlement numéro 762-2019

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 762-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone publique et institutionnelle le long de la 10^e Avenue, au sud de la 175^e Rue** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 762-2019** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11819

Adoption du Règlement numéro 772-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 772-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 8 districts électoraux soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 606-2016 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11820

Adoption du Règlement numéro 773-2020

ATTENDU : que le greffier présente le Règlement numéro 773-2020 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 773-2020 autorisant l'acquisition d'un terrain pour l'installation d'un poste de pompage pour le service d'égout sanitaire dans une partie des 77^e Rue, 78^e Rue, 10^e Avenue, 12^e Avenue et 14^e Avenue au montant de 51 000 \$ incluant les taxes nettes et les frais de financement et un emprunt du même montant, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 773-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11821

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 février 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 806 599,32 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 806 599,32 \$ couvrant la période du 14 février 2020 au 27 février 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11822

Radiation de créances

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière, dans lequel elle recommande la radiation des comptes jugés irrécupérables au montant total de 1 381,10 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière à radier des comptes de la Municipalité jugés irrécupérables pour un montant total de 1 381,10 \$ comme indiqué dans la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11823

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts pour 36 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES JARDINS DE LA PASSION INC.	491 934,54 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE)	556 039,71 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 février 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES JARDINS DE LA PASSION INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES JARDINS DE LA PASSION INC. au montant de 491 934,54 \$** incluant toutes les taxes applicables pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts pour **36 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11824

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour
l'aménagement d'un jeu d'eau au parc de l'Érablière

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	392 913,61 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	607 174,31 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 28 février 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CITÉ CONSTRUCTION TM INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CITÉ CONSTRUCTION TM INC. au montant de 392 913,61 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc de l'Érablière**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11825

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la
stabilisation des berges de la rivière Pozer au parc des Sept-Chutes

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	97 357,37 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	109 575,78 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	112 405,31 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	115 843,06 \$
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	145 891,78 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 28 février 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11825 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** au montant de **97 357,37 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la stabilisation des berges de la rivière Pozer au parc des Sept-Chutes, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé à même le fonds environnement, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11826

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire à toit élevé année 2020 pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BEAUCE AUTO 2000 INC.	58 055,14 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 février 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **BEAUCE AUTO 2000 INC.** au montant total de **58 055,14 \$** incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire à toit élevé, année 2020 pour le Service des travaux publics, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11827

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
UNIVAR CANADA LTÉE	33 433,72 \$
CHEMCO INC.	33 991,56 \$
BRENNTAG CANADA INC.	41 811,81 \$

RÉSOLUTION N° 20-11827 (SUITE)

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 février 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR CANADA LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **UNIVAR CANADA LTÉE** au montant de **33 433,72 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11828

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de diesel livré aux entrepôts

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CORPORATION DE PÉTROLES PARKLAND	180 579,74 \$
PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	181 567,95 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC.	193 830,60 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 février 2020 que l'entreprise Harnois Énergies inc. est non conforme puisqu'elle n'a pas utilisé le bordereau de soumission corrigé par addenda et que les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CORPORATION DE PÉTROLES PARKLAND**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Harnois Énergies inc. non conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CORPORATION DE PÉTROLES PARKLAND** au montant annuel de **180 579,74 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de diesel livré aux entrepôts**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11829

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Description de la société : | 25 points |
| 2. Expérience du chargé de projet : | 30 points |
| 3. Compétence et satisfaction de l'équipe proposée : | 30 points |
| 4. Assurance qualité : | 5 points |
| 5. Biens livrables et facturation : | 5 points |
| 6. Adresse de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11830

Annulation du contrat pour la réfection de voirie sur la 1^{re} Avenue de la 36^e Rue à la 39^e Rue

ATTENDU : que la Ville avait accepté, par sa résolution numéro 19-11339 le 25 mars 2019, un contrat avec 9060-1535 Québec inc./A.D. Roy pour la réfection de voirie sur 1^{re} Avenue de la 36^e Rue à la 39^e Rue;

ATTENDU : que la Ville a demandé le report du projet à 9060-1535 Québec inc./A.D. Roy étant donné le mauvais état des conduites sanitaires et qu'il a accepté;

ATTENDU : que 9060-1535 Québec inc./A.D. Roy et la Ville se sont entendus pour annuler ce contrat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil annule le contrat avec 9060-1535 Québec inc./A.D. Roy pour la réfection de voirie sur la 1^{re} Avenue de la 36^e Rue à la 39^e Rue accepté par la résolution numéro 19-11339 le 25 mars 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11831

Acceptation des plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 13^e Rue et 16^e Avenue par Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin

ATTENDU : que Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin ont mandaté la firme ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 13^e Rue et 16^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

RÉSOLUTION N° 20-11831 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin dans la 13^e Rue et 16^e Avenue, dossier numéro PP20-109 daté du 18 février 2020 de la firme ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation (MELCC).

QUE le conseil s'engage également à :

- Ajouter le débit d'eaux usées au plan de compensation déjà réalisé;
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11832

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec
Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin pour les travaux de
prolongement des services municipaux dans la 13^e Rue et 16^e Avenue

ATTENDU : que Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin demandent un prolongement des services municipaux dans la 13^e Rue et la 16^e Avenue, et qu'ils désirent que la Ville soit le maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que les promoteurs doivent démontrer qu'ils pourront répondre aux exigences de l'entente numéro 1 notamment pour l'obligation de céder gratuitement à la Ville la rue et les travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Mme Virginie Martel et M. Dave Poulin pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 13^e Rue et la 16^e Avenue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE cette acceptation soit conditionnelle à l'obtention par la Ville d'une garantie écrite que les promoteurs pourront céder à la Ville l'emprise de la 13^e Rue et de la 16^e Avenue.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11833

Acceptation de l'avis de changement AC 04 pour les travaux
d'aménagement de la phase 1 de l'espace Carpe Diem

ATTENDU : que pendant l'exécution du projet des travaux supplémentaires ont eu lieu;

ATTENDU : la recommandation de Mme Amélie Ferland, chargée de projet – Revitalisation du centre-ville à l'effet d'autoriser la directive de changement AC 04 pour ces travaux au coût de 59 415,65 \$;

RÉSOLUTION N° 20-11833 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'avis de changement suivant :

AC 04 : Modifications aux quantités et coûts au bordereau de soumission pour le pluvial :	25 300,00 \$
Modification aux quantités du bordereau (excavation, trottoirs, pavage) :	23 335,00 \$
Gestion des sols contaminés et des matières résiduelles :	3 042,02 \$

QUE la somme de 59 415,65 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée aux fonds réservés des grands projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11834

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11375, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire du terrain qui désire construire un édifice commercial de 3 étages;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder ce permis puisque le projet de construction rencontre les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour le 11375, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11835

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11750, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire du 11750, 1^{re} Avenue qui désire rénover son bâtiment et changer les enseignes ;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le projet de construction rencontre les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville pour 3 façades, mais pas pour la façade sur la 1^{re} Avenue;

RÉSOLUTION N° 20-11835 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise le Service d'urbanisme qu'il autorise l'émission du permis pour les travaux de rénovation des façades du 11750, 1^{re} Avenue seulement lorsque le propriétaire aura déposé des plans pour la façade de la 1^{re} Avenue qui répondent aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

QUE ledit permis soit conditionnel au respect des plans déposés pour les 3 autres façades et au respect des plans qui seront acceptés suite aux modifications demandées pour la façade de la 1^{re} Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11836

Autorisation de l'emplacement des sculptures de Beauce Art
L'International de sculptures pour l'édition 2021

ATTENDU : que Beauce Art L'International de sculptures a déposé une demande concernant l'emplacement des sculptures pour l'édition 2021 du Symposium de sculptures;

ATTENDU : que les sculptures réalisées dans le cadre de ce symposium seront installées à l'espace Carpe Diem appartenant à la Municipalité qui en assurera l'entretien par la suite;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme qu'il autorise l'implantation des sculptures dans l'espace Carpe Diem pour l'édition 2021 du Symposium de sculptures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11837

Approbation du Règlement numéro 61-20 de la
Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU : que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a adopté le Règlement d'emprunt numéro 61-20 décrétant des travaux estimés à 700 000 \$ dans le cadre de la réalisation du projet de partenariat avec la firme Viridis;

ATTENDU : que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que ce conseil doit approuver ou refuser, par résolution, les règlements d'emprunt adoptés par la Régie Intermunicipale;

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 2 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le Règlement numéro 61-20 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

QUE le Règlement numéro 61-20 de la Régie soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11838

Autorisation d'une procédure de dédicace pour la cession d'une partie de la 170^e Rue – lot 3 982 077

ATTENDU : qu'une partie de la 170^e Rue n'a pas été cédée à la Ville au moment de l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU : que la compagnie propriétaire de la rue a été dissoute;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services juridiques à compléter une procédure de dédicace pour la cession d'une partie de la 170^e Rue étant le lot 3 982 077.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11839

Nomination de membres au comité des arts et de la culture

ATTENDU : que le terme de certains membres au sein du comité des arts et de la culture est arrivé à échéance et qu'un membre a quitté;

ATTENDU : l'intérêt démontré par certaines personnes pour siéger sur le comité des arts et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Simon Paquet à titre de membre du comité des arts et de la culture pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022 en remplacement de M. Christian Caron.

QUE ce conseil renouvelle les mandats de Mmes Jeanne Bizier, Diane Faucher et Lise Roy-Sylvain pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022.

QUE des sincères remerciements soient adressés à M. Christian Caron pour son implication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11840

Démission d'une pompière

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Lizanne Madore, à titre de pompière;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de sécurité incendie et de M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Lizanne Madore à titre de pompière, et ce, à compter du 19 février 2020 et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

La liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 est déposée au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'une étudiante pour la surveillance de chantier pour la période estivale 2020, débutant le 25 mai 2020, pour les Services techniques est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE JOURNALIER-ESPACE VERT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche d'une étudiante journalier-espace vert pour la période estivale 2020, débutant le 4 mai 2020, pour le Service des travaux publics est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche de 2 étudiants pour la période estivale 2020, débutant le 25 mai 2020, pour le Service des travaux publics est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un animateur camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 17 février au 31 mai 2020 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur le café du maire du 8 mars 2020 et par monsieur le maire Claude Morin sur le comité administratif régional.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Jean Perron demande à monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier les coûts à la tonne pour l'enfouissement des matières résiduelles en parallèle avec le projet de la firme Viridis.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 14, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier